

N°17-12-128

L'an deux mil dix-sept, le lundi 18 décembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 8 décembre 2017.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; LASSALE M. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; BERQUEZ M.L. (reçoit pouvoir de V. WESTENHOEFFER) ; BEAUBOIS B. ; BOIN E. (reçoit pouvoir de J. DELANNOY)

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de N. DE JONGHE) ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; BAILLY P. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; EVRARD B. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. (reçoit pouvoir de F. SAGNIER) ; FOURRIER B. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Mesdames DE JONGHE N. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; WESTENHOEFFER V. (donne pouvoir à ML BERQUEZ)

Messieurs LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; BRUGGEMAN M. ; SAGNIER F. (donne pouvoir à S. LEFEBVRE) ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; WAUQUIER A. ; GALLET J.M. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (donne pouvoir à E. BOIN)

**Absents :**

Madame DOURIEZ D.

Messieurs SENECAT D. ; GARENAUX M.

Monsieur André DUWAT est élu secrétaire.

**OBJET : RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE RURAL COMMUNAL –  
ATTRIBUTION D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE A LA COMMUNE DE SETQUES  
POUR LA RESTAURATION DU CONFESSONNAL DE L'EGLISE**

**Rapporteur : Jacques BACQUET**

Par délibération n° 16-05-38 du 9 mai 2016, le conseil communautaire a décidé d'attribuer une aide communautaire aux communes souhaitant restaurer son petit patrimoine rural communal.

Pour rappel, les conditions d'octroi de l'aide sont les suivantes :

- Propriété communale,
- Un avis du Comité d'Histoire du Haut Pays ou du Parc Naturel Régional sera sollicité pour conseil,
- Les projets reçus et enregistrés par ordre chronologique sont ensuite discutés puis validés par le bureau communautaire

- Si le projet de restauration porté par la commune est réalisé en régie ou par des bénévoles ou une association, la participation communautaire serait de 50 % sur le coût des matériaux (hors valorisation du bénévolat), plafonnée à 2.500 €.
- Si le projet de restauration porté par la commune est réalisé par une entreprise, la participation communautaire serait de 30% du coût total, plafonnée à 2.500 €.
- Les aides seraient versées dans la limite d'une enveloppe annuelle de 20 000 euros (10.000 € pour 2016), selon l'ordre d'arrivée des projets de travaux détaillés et complets.

La commune de Setques a déposé un dossier pour la restauration du confessionnal de l'église, abîmé par le dégât des eaux subi par l'édifice. Le coût prévisionnel HT des travaux est de 1 094,00 €. Ils seront réalisés par une entreprise.

Ce projet répond aux critères du 2<sup>ème</sup> cas de figure et pourrait donc bénéficier d'une aide communautaire plafonnée de 30 %, soit 328,20 €.

Monsieur Sylvain LEFEBVRE, Maire de Setques, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 40 voix POUR, **FIXE à 328,20 €**, l'aide communautaire au bénéfice de la commune de Setques pour la restauration du confessionnal de l'église.

Le financement se fera sous forme de fonds de concours versé à la commune sur présentation d'un état récapitulatif des factures acquittées visé par le Trésorier et des justificatifs de subvention.

Pour extrait conforme.  
Le Président,

